



LE CRISTO LIEN

**LE SYNDICAT ADMINISTRATION INTENDANCE UN
SYNDICAT PROCHE DE VOUS**
Un syndicat de continuité

Edito

T'es pas CAP !

Mes chers collègues, n'entendez pas « CAP » par capable, mais par **Commission Administrative Paritaire**. Vous ne le savez peut-être pas, mais le gouvernement actuel envisage une réforme en profondeur des CAP, CT et des CHSCT.

Au sens large, c'est un bouleversement et peut-être une remise en cause du paritarisme tel que nous le connaissons et le pratiquons aujourd'hui. Puisque nous ne connaissons pas dans le détail le projet gouvernemental, nous pourrions considérer qu'il n'y a pas lieu de s'affoler, l'horizon étant 2022 (fin du prochain mandat 2018/22).

Cependant, avec un gouvernement libéral qui serait tenté de surfer sur la vague du fonctionnaire bashing, il y a obligation de vigilance.

Qui d'entre vous souhaite l'opacité du mouvement ? qui d'entre vous souhaite que son dossier de promotion ne soit plus défendu ? qui d'entre vous souhaite que la gestion de sa carrière soit entre les seules mains de notre employeur ? **qui, parmi vous, souhaite se retrouver seul et parfois désarmé dans ses relations avec sa hiérarchie ?**

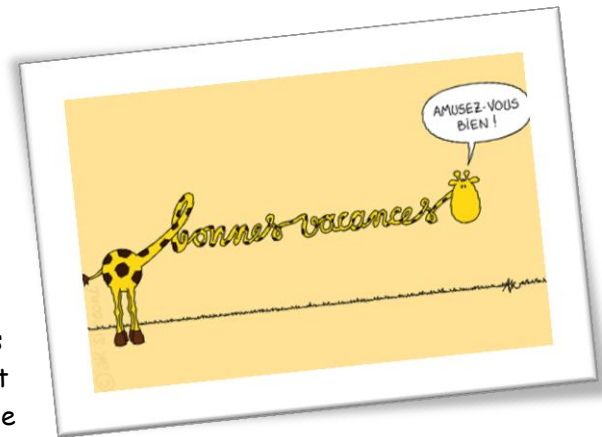
Certains diront que nous plaidons pour notre « fonds de commerce ». Si le paritarisme disparaît, ce sont les syndicats qui meurent. Si les syndicats disparaissent, c'est une partie de la défense de vos droits, de l'accompagnement que nous vous apportons, qui meurt.

Autre sujet de préoccupation, la réforme territoriale. Treize régions, treize régions académiques. Là aussi, nous pourrions ne pas nous en préoccuper, s'il ne s'agissait pas, sous couvert d'efficience, de faire des économies, de supprimer des postes. Nos collègues des services déconcentrés doivent savoir qu'A&I-UNSA est et restera à leurs côtés et ce ne sont pas des promesses en l'air ou des engagements de circonstance.

La fin de l'année approche pour nos collègues en EPLE, le supérieur, les grands établissements. Pour ceux qui travaillent dans les services, le repos attendra encore un peu. Les dernières instances paritaires se tiendront dans les jours qui viennent. Les CAP terminées, il y aura un CAT vendredi, un CHSCT quelques jours plus tard. A&I-UNSA est bien présent dans ces instances de décisions. Je veux ici remercier les collègues qui ont défendu vos dossiers, accompagné vos opérations de mobilité, soutenu vos promotions, alerté sur vos conditions de travail.

Je veux féliciter, au nom du bureau académique, les promus, les lauréats de concours et examens professionnels et leur souhaiter pleine réussite et épanouissement dans leurs nouvelles missions ou sur leurs nouveaux postes.

Je veux souhaiter, au nom du bureau académique, belle nouvelle vie à ceux qui quittent l'activité professionnelle.



N°24 de **JUILLET 2018**

Je veux souhaiter bonne chance à nos collègues adjoints administratifs qui quittent l'académie, enfin bienvenue à ceux qui arrivent à Créteil.

Dans quelques mois, en décembre 2018 se tiendront les élections professionnelles. Je lance un appel à l'engagement syndical. Engagement à nous rejoindre, engagement au mandat électif. Nous avons besoin de vous ! A&I-UNSA, syndicat réformiste et de propositions, reste attaché au respect de tous les droits des personnels et des droits de tous les personnels.

Les derniers mots de cet édito seront, pour deux commissaires paritaires des attachés qui débutent une nouvelle vie. Au nom du bureau académique, je leur souhaite tous les bonheurs du monde.

Le bureau académique vous souhaite de belles vacances.

Serge Lagauzère
Secrétaire académique

AUDIENCE AVEC MONSIEUR LE RECTEUR le 9 MAI 2018

Une délégation de la section de Créteil a été reçue en audience par monsieur le recteur de l'académie de Créteil.

Sylvie Juraver (représentant le corps des attachés d'administration), Franck Charrondièrre (pour les adjoints administratifs), Dominique Dupasquier (secrétaire académique adjoint pour le grand encadrement) et Serge Lagauzère (secrétaire académique et SAENES) pour A&I-UNSA.

Madame Sylvie Thirard (secrétaire générale) était présente aux côtés de monsieur le recteur.

Monsieur le recteur prend la parole immédiatement afin de nous annoncer une décision qu'il vient de prendre relativement à une situation de tension qui n'a que trop duré. Il montre ainsi sa volonté d'agir.

Nous exposons les grands thèmes que nous souhaitons développer avec lui. Celui de l'attractivité de l'académie est le premier de ces thèmes, il s'y attendait...

Thèmes abordés autour d'un axe central : l'attractivité de l'académie de Créteil :

- La politique indemnitaire de l'académie : comme nous l'avons fait remarquer à son prédécesseur lors de

notre dernière audience, nous mettons l'accent sur la politique indemnitaire académique qui est, pour certains corps, très défavorable. La comparaison avec l'académie de Versailles est immédiate. Sur ce point, madame Thirard préfère se référer à la moyenne nationale. Nous voyons bien où est son intérêt mais ce qui nous importe est que l'académie de Créteil, qui peine à recruter et qui se « vide » plus vite que d'autres est en compétition avec Versailles et qu'il n'est pas acceptable de perdre de l'indemnitaire en quittant une académie pour une autre.

Monsieur le recteur se saisira de ce dossier.

- La mobilité des personnels et les postes vacants : nous saluons le travail réalisé par le rectorat pour le mouvement inter-académique 2018 des A et des B. Pour les SAENES c'est un peu plus de la moitié des postes vacants qui sont pourvus. Pour les attachés c'est un peu moins. Le constat est cependant inquiétant puisque plusieurs dizaines de postes sont restés vacants à la rentrée scolaire 2017/18. Nous attirons l'attention sur le profilage de postes

d'adjoint/gestionnaires...qui ne se justifie pas.

- Les ratios promus et promouvables des trois corps restent très insuffisants. C'est un point qui ne relève pas de la compétence du recteur, mais nous considérons que le recteur doit faire remonter au ministère.

- La politique de requalification des postes : madame la secrétaire générale, comme madame la sous directrice de la DGRH l'avait fait avant elle, il y a quelques mois, nous rappelle que : « compte tenu des missions qui ont été reprises par les collectivités territoriales depuis quelques temps (chauffage, contrats, marchés publics...) la présence d'un cadre A sur un poste d'adjoint/gestionnaire ne serait plus justifiée, sauf sur un poste "multi-sites" ». Nous manifestons notre profond désaccord, rappelant que l'encadrement demeure. Mais qu'il faut accompagner l'évolution nécessaire vers une unité de l'équipe de direction et une complémentarité des missions des deux adjoints.

Ce point sera un point essentiel du combat syndical des prochains mois.

Sujets d'ordre technique ou fonctionnement académique :

- La gestion des bourses en ligne en collèges puis en lycées :

Monsieur le recteur entend notre inquiétude. Mais il rappelle que nous n'échapperons pas à la dématérialisation des procédures. Nous attirons son attention sur la détresse matérielle de certaines familles et de leur incapacité à réaliser ces formalités. Nos collègues n'ont pas été formés, manquent de temps

(ou d'équipement) pour accompagner les familles dans leurs démarches. Le risque financier pour les établissements est bien réel.

- Les secrétariats sans secrétaire :

Pour A&I-UNSA, ces situations n'ont que trop duré ! Monsieur le recteur s'étonne du fait qu'un chef d'établissement pourrait laisser un secrétariat d'intendance sans adjoint administratif. Nous confirmons que c'est le cas et que le chef d'établissement a sûrement besoin d'un secrétariat à temps plein.

- L'organisation rectorale des élections professionnelles de décembre 2018 :

Le rectorat doit très prochainement ouvrir la période "pré-électorale".

- Le devenir de la maintenance informatique administrative :

Nous manifestons notre inquiétude sur le devenir de la DSI. D'ors et déjà, nous constatons que les collègues de ce service ont beaucoup de mal à faire face aux demandes, que des services sont sans informatique depuis des mois. Nous mettons ce fait en relation avec la compétence transmise aux collectivités territoriales, en la matière.

Sujets d'ordre généraux :

- Relations entre direction d'établissement et collectivités territoriales :

Nous mettons en évidence des dérives constatées dans les relations entre les équipes de direction et le conseil départemental du Val de Marne. Monsieur le recteur nous informe qu'il rencontrera le président dans le courant du mois de mai et qu'il lui fera part des remarques d'A&I-UNSA et du SNPDEN.

N°24 de JUILLET 2018

- Dossiers de ressources humaines et tensions dans certaines structures :

Monsieur le recteur est fort mécontent du traitement médiatique de certains évènements. Il y a clairement désinformation. Cette désinformation nuit à l'académie et, pour revenir au thème premier de cette audience, ne favorise pas l'attractivité.

Monsieur le recteur nous est apparu d'un abord simple. Il écoute, mais il répond volontiers lorsqu'il peut répondre. Pas vraiment de langue de bois et la volonté d'agir et vite quand c'est possible. Ce n'est pas un "administratif". L'audience que nous aurons avec lui (fédérale) une semaine plus tard nous le confirmera. Madame la secrétaire générale aborde les

dossiers de manière beaucoup plus administrative (on ne peut pas le lui reprocher...).

L'exécutif rectoral a manifesté sa volonté d'agir en concertation avec les organisations syndicales représentatives dans les différentes instances paritaires. A&I-UNSA a, de son côté, réaffirme sa position majeure de représentant de tous les administratifs de l'Education Nationale dans tous les secteurs : le supérieur, les grands établissements, les services et les établissements.

Cette prise de contact avec le nouveau recteur d'académie de presque 1h30 peut être considérée comme étant positive et constructive.

COMPTE RENDU CAPA SAENES DU 31 MAI 2018

Présidée par Mme FONTAINE, Secrétaire générale adjointe

Assistée de M. CUISSET, Mmes KECHIT, REILLIER, MAMMES, PERY

Des représentants de l'administration :

Commissaires paritaires A&I-UNSA : Mme Dominique BLEHAUT (Titulaire), M. Antony DUBOIS (Titulaire), Mme Véronique PANHALEUX (suppléante), Mme Nathalie SARR (suppléante), M. Eric DHAISNE (Expert)

Commissaires paritaires SNASUB FSU : Mme Sophie BUREAU et Mrs. Pierre HUDRY, et Achille BLOT,

Commissaires paritaires FNEC FP FO : M. Michel VELLEN

Mme FONTAINE ouvre la séance à 14h30 et présente l'ordre du jour

Le secrétaire de séance sera M. DUBOIS

Mme FONTAINE donne l'ordre du jour et demande aux membres syndicaux s'il y a une déclaration.

A&I UNSA a effectivement une déclaration et prend la parole.

M. DUBOIS donne lecture de la déclaration préalable :

« Au nom d'A&I- UNSA, il souhaite la bienvenue à Mme FONTAINE dans l'académie de Créteil. »

Pour A&I - UNSA :

Les sujets de mécontentements ne manquent pas :

- La suppression à venir des CIO planifiée avec la future loi sur l'apprentissage et la formation professionnelle.
- La mise entre parenthèses du protocole PPCR.
- La réduction des possibilités de promotions par liste d'aptitude.
- Le devenir des postes d'adjoints gestionnaires encore B. Des trois corps, celui du B est incontestablement celui qui est le plus pénalisé.

Certes, le gouvernement a annoncé la modernisation de la fonction publique mais elle ne doit s'effectuer en aucun cas au détriment des personnels et de leurs conditions de travail.

N°24 de JUILLET 2018

Suite à cette lecture, M. CUISSET, chef de la division de la DAP, apporte quelques éléments de réponse sur le plan académique.

Pas d'autre déclaration.

M. DHAISNE, prend la parole et évoque que la dématérialisation est nécessaire mais qu'elle pose souci dans différents domaines. Pour les bourses de collège et de lycée, l'application est très souvent indisponible et les familles qui sont pour certain de milieu défavorisé n'arrivent pas à se connecter. D'autres n'ont pas d'ordinateur chez eux ou ne savent pas l'utiliser.

M. CUISSET précise que le taux de retenu pour le tableau d'avancement est une révision ministérielle.

Il précise également que la DSI a mis en place une vidéo sur l'outil DEMACT qui permet de transmettre les informations nécessaires à la bonne marche de la dématérialisation des demandes de bourses.

M. CUISSET rappelle que les informations lors de la préparation de la CAPA sont strictement confidentielles et ne doivent en aucun cas être dévoilées avant la CAPA. Mme FONTAINE explique qu'avant la CAPA les dossiers ne sont que des projets et non une certitude. La divulgation d'informations peut remettre en cause le travail de la CAPA du 31 mai.

Etude de l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2017 est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

Mme FONTAINE propose l'ordre du jour de la séance et rappelle qu'un travail préalable à la tenue de la CAPA s'est effectué en GT (Groupe de Travail).

I - LISTE D'APTITUDE aux fonctions de SAENES:

Mme FONTAINE rappelle les conditions pour pouvoir candidater dont l'obligation de 9 années de services et expose les critères déterminants, soit les fonctions exercées (aptitude à exercer des fonctions de catégorie B), soit le parcours professionnel, soit la mobilité et/ou le barème.

Sur la liste d'aptitude AAE : deux agents vont libérer des postes de catégorie B

108 candidatures (environs comme l'année dernière) pour 22 promotions (pour info en 2017, 314 candidatures pour 24 possibilités) réparties comme suit:

- 14 pour les EPLE,
- 4 pour les services

- 4 pour l'enseignement supérieur
Une liste complémentaire de 6 possibilités est également proposée.

Ce qui fait 44% pour cette année contre 32% l'année dernière

Pour les universités :

L'administration respecte le classement émis par les CPE.

Cette année l'administration a respecté le classement, toutefois un dossier de l'enseignement supérieur est ressorti du lot et a été placé sur liste complémentaire.

A&I-UNSA prend acte et explique à M. CUISSET que cela n'était pas le cas les autres années.

Pour les services académiques :

Les 4 propositions de structures académiques sont réparties le plus équitablement possible entre les différents services (Rectorat, DSDEN, IEN).

A&I - UNSA s'étonne de l'absence de personnels issus de la DSDEN 94

Pour les EPLE :

M. CUISSET donne la liste des 14 noms retenus en liste principale dont 8 étaient proposés dans la liste A&I - UNSA.

M. CUISSET donne la liste définitive des 22 noms retenus en liste principale et les 6 complémentaires.

M. DHAISNE évoque le cas d'un agent qui, bien qu'il ne soit pas promu cette année, se doit d'être cité au procès-verbal, afin de souligner ses compétences.

La liste est approuvée à l'unanimité.

Les agents seront reçus par le rectorat une dizaine de jours après la CAPA pour leur affectation.

II -TABLEAU D'AVANCEMENT au Grade de SAENES CLASSE EXCEPTIONNELLE:

Le seul critère pris en compte est le barème y compris pour les universités sans classement de celles-ci.

Il en est de même pour la classe supérieure.

216 Agents promouvables dont 86 candidatures :

- 12 possibilités de promotion, dont 10 en EPLE,
- 2 en services
- pas de promotion en enseignement supérieur.

Pour rappel en 2017 : 82 candidatures pour 12 possibilités.

N°24 de **JUILLET 2018**

III - TABLEAU D'AVANCEMENT au GRADE de SAENES CLASSE SUPERIEURE :

403 Agents promouvables, 143 candidatures : 26 possibilités.

Pour rappel : 142 candidatures en 2017 pour 27 possibilités dont 19 en EPLE, 5 en service déconcentré et 3 dans le supérieur.

Il est rappelé qu'un avis favorable ne peut permettre d'accéder à la promotion, malgré un barème élevé. Seuls les avis Très Favorables sont pris en compte.

En cas de réussite à un concours d'un des promus, le rectorat suivra l'ordre du barème pour promouvoir un nouveau collègue. Il en sera de même pour la classe exceptionnelle.

IV - MUTATIONS:

108 demandes dont 3 inter-académique.

Deux bénéficient d'une mesure de carte scolaire et une réintégration après un congé parental.

- 46 candidats obtiennent leur mutation, dont 6 sur poste à profil, soit environ 43% de taux de satisfaction.
- 49 postes restent vacants, dont 7 profilés

Les refus de mutation s'appliquent surtout pour les candidats qui émettent des vœux trop précis ou uniquement sur postes de GM. M. CUISSET explique que certains cas seront à suivre après la CAPA, notamment pour une collègue qui arrive des DOM et qui souhaite un poste logé.

Le taux de satisfaction s'élève cette année à environ 43% pour 108 candidats. Pour rappel, l'année dernière il était à 46.2% pour 121 candidats.

Ce mouvement est validé par les membres de la CAPA.

V - TITULARISATIONS :

- 77 stagiaires seront titularisés en 2018
- 18 prolongations de stage suite à divers congés.
- 2 Renouvellements de stage sont proposés compte tenu de la situation des agents. M. CUISSET rappelle qu'un bilan est réalisé à la moitié du stage. Un courrier leur est envoyé avec une proposition de solutions (formation, accompagnement...) et des objectifs à atteindre.

Demande est faite par une autre syndication de réduire de 6 mois le renouvellement de stage d'un agent. Mme la secrétaire générale de la DSDEN 93 prend la parole et explique qu'elle ne trouve pas d'intérêt de réduire de moitié ce temps sachant que dans ce cas précis, l'agent a besoin de revoir le fonctionnement de la fonction publique et que la commission de déontologie aurait pu être saisie.

- Deux titularisations BOE (Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi) à la date du 28/08/2018.

VI - DETACHEMENT :

- -3 demandes de renouvellement
- -3 demandes d'intégration dans le corps des SAENES.
- -39 demandes d'accueil dans le corps des SAENES par candidature spontanée dont 14 provenant de la poste. Elles seront reçues à la DAP sous réserve des possibilités de postes vacants.

M. CUISSET précise que les agents provenant de la poste ont un très bon profil et que l'on constate une très bonne intégration.

VII - QUESTIONS DIVERSES :

Pas de questions diverses

La séance est levée par Mme FONTAINE à 16 h 08.

Les commissaires paritaires A&I - UNSA pour les SAENES

COMPTE-RENDU CAPA ADJENES DU 05/06/2018

La séance a débuté à 09 h 35 sous la présidence de Mme FONTAINE, DRH adjointe.

Etaients présents 12 personnes, côté administration, 7 représentants syndicaux dont 5 personnels SNASUB-FSU, Mme BARTEL et M. CHARONDIERE pour UNSA A&I.

Il y avait une personne experte de FO, il lui a été rappelé qu'elle n'avait pas voix délibérative et n'avait voix consultative que sur un point précis. Il n'y a pas eu intervention de cette personne.

Lecture de la déclaration liminaire des représentants UNSA A&I. (voir ci-après l'article)

N°24 de JUILLET 2018

M. MAHIEUX fait une déclaration informelle que la Présidente demande de formaliser par écrit à Mme PERY, secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité, le SNASUB-FSU ne se rappelant plus ce qu'il voulait faire modifier.

Mouvement

Il y avait 207 candidats au mouvement, 91 obtiennent satisfaction, 28 cas feront l'objet d'un suivi particulier après CAPA. Il reste 23 postes vacants après mouvement.

Tableau d'avancement ADJENES Principal 2ème classe

Le nombre d'agents promouvables est de 61, les possibilités de promotion sont de 25 et rejoignent les candidatures qui sont de 25 aussi du fait de la non automatisation des candidatures.

Tableau d'avancement ADJENES Principal 1ère classe

Le nombre d'agents promouvables est de 844, les possibilités de promotion sont de 64 et les candidatures sont de 176.

Titularisations

Il y a 37 titularisations, un personnel est en attente car sa hiérarchie n'a pas fait parvenir son avis. Il y a 4 prolongations de stage car ces personnels sont en temps partiels ou en congé maternité.

Il y a 2 renouvellements de stage qui seront vus à la CAPA 2019 et 5 dossiers qui seront examinés à la CAPA d'automne. Sur les 2 renouvellements, en cas probable de

titularisations, 1 dossier bénéficiera d'un effet rétroactif d'un an. En effet, cet agent a changé d'affectation en cours d'année et semble donner toutes satisfactions attendues pour une titularisation.

Pour les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi, il y a 5 titularisations et 3 prolongations de stage (temps partiels ou congé maternité).

Pour les agents bénéficiaires d'un contrat PACTE, il y a 5 avis favorables à la titularisation, 1 prolongement de stage (congé maternité), 1 renouvellement de stage et une fin de contrat.

Recours

Il y a un recours sur un entretien professionnel 2016-2017, il a été décidé de classer la lettre de contestation avec l'EAP et d'accompagner l'agent pour qu'il ait une formation en bureautique.

Intégrations et détachements

4 demandes de renouvellement en détachement dans le corps des Adjenes,

2 demandes d'intégration dans le corps des Adjenes,

1 demande d'accueil en détachements (avec date réalisée au 01/09/2018).

Avis favorables

Pour information : 53 demandes d'accueil en détachement avec avis favorable de leur supérieur hiérarchique mais en attente de places. Pour un agent, nous n'avons pas l'avis du supérieur hiérarchique, car cet agent est actuellement en disponibilité.

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 05.

Les commissaires paritaires UNSA A&I - UNSA pour les ADJANES

COMPTE RENDU CAPA AAE du 25 mai 2018

Présidée par Mme THIRARD, Secrétaire générale assistée de Mmes REILLIER, MAMMES, PERY et MM MOISETTE et CUISSET
Représentants administration : Mmes LAUGIER et TAVERDET, M.TAVERNIER

Commissaires paritaires A&I - UNSA : Mmes JURAVER et MARMIESSE, MM. DUPASQUIER, SIEBER, GRUMELART, THOREAU
Commissaires paritaires SNASUB : Mme BECLE et MM. NADER, ONDZE et CHOUCHAOUI

N°24 de JUILLET 2018

DECLARATION SYNDICAT A&I (ci-après) :

A la suite de cette déclaration Mme la secrétaire générale précise que le manque d'attractivité de l'académie concerne plus particulièrement le corps des AAE, cela n'est pas propre à Créteil mais cela se constate au niveau national aussi. Malgré la BIEP tous les ministères ont du mal à recruter en A. Pour le ministère de l'éducation nationale les postes sont souvent logés ce qui peut être plus attractif qu'en services. Les services rectoraux vont intervenir prochainement dans les différents IRA pour expliquer la diversité des parcours à l'éducation nationale en catégorie A. Un certain nombre de postes en gestion matérielle a été profilé de manière à permettre d'avoir une meilleure vision de l'agent recruté.

Par ailleurs, le fait de mettre les postes sur la BIEP permet une publicité au-delà de l'académie. Les entretiens pour le recrutement d'agent comptable se font au rectorat avec le secrétaire g^{al} adjoint. Pour les fondés de pouvoirs, ils s'effectuent au sein de l'EPLÉ avec l'agent comptable.

La cible de requalification de B en A présentée au CTA est toujours d'actualité. Mais fin de la période de promotion liée au CIGEM, taux revus à la baisse par le ministère.

MOUVEMENT :

Un travail préparatoire réunissant administration et représentants syndicaux a eu lieu le 17 mai et a permis d'étudier des situations particulières.

Le nombre de demandes est en diminution : 29 demandes (dont 1 issue de l'inter académique alors que les possibilités d'accueil étaient de 10) contre 35 l'an dernier et 56 en 2016 : 16 obtiennent satisfaction dont 5 sur des postes profilés. Le faible nombre de demande s'explique par les postes proposés à la BIEP durant l'année et qui permettent de muter même encours d'année.

A l'issue du mouvement, il reste 61 postes à pourvoir, 11 en services académiques, 36 en gestion matérielle (dont 19 dans le 93) et 12 fondés de pouvoirs (dont 9 non logés ce qui constitue un obstacle pour nombre de collègues) et 2 fonctions comptables. Les postes de fondés de pouvoirs et de comptables seront publiés à la BIEP très prochainement. Les autres seront proposés au IRA, concours interne et Liste d'aptitude.

LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS AAE :

92 candidatures pour 9 promotions (104 candidats pour 13 promotions en 2017).

Le barème, même s'il n'est pas déterminant, est pris en compte depuis qu'il a été revu et comprend plus d'éléments qualitatifs pour la lecture des dossiers.

La répartition suivante a été retenue EPLÉ 6, Supérieur 1, Services 2.

Deux candidats de la liste complémentaire 2017 ont été retenus, cette année pas de liste complémentaire nombre de promotions trop faible.

TABLEAU AVANCEMENT APAE :

18 candidatures pour 6 promotions (contre 15 candidatures pour 6 promotions en 2017).

La liste a été établie comme suit : EPLÉ : 4 (dont 2 déjà comptables), Supérieur : 1, Services : 1

Pas de liste complémentaire

TITULARISATIONS :

7 stagiaires seront titularisés au 01.09.2018 1 renouvellement de stage 1 dossier relève du médical

DETACHEMENTS dans le corps des AAE :

Renouvellement de détachement : 4

Intégrations dans le corps des AAE : 9 plus 1 non renouvelé avis défavorable

Demandes d'accueil en détachement : 4

EXAMEN PROFESSIONNEL APAE :

14 reçus dont 3 seront en obligation de mobilité (actuellement gestionnaire matérielle en collège).

LES COMMISSAIRES PARITAIRES A&I – UNSA pour les AAE

Déclaration liminaire pour la CAPA des ADJENES du 05 juin 2018

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Administrative Paritaire Académique compétente pour le corps des ADJENES, Chers collègues,

SABORDER LES CAP: une mauvaise idée pour tous, agents comme employeurs !

Définir un nouveau modèle de dialogue social ne peut pas se traduire par une détérioration des droits des agents publics.

N°24 de JUILLET 2018

La présentation, le 25 mai, par la DGAFP, au nom du gouvernement, d'un scénario pour les futures CAP (Commissions Administratives Paritaires) et CCP (Commissions Consultatives Paritaires), élues en 2022, est en contradiction avec les concepts de modernisation et d'amélioration qu'il évoque. Le projet mis sur la table nous semble plus proche d'un affaiblissement et d'une remise en cause des prérogatives.

L'UNSA a réaffirmé l'importance des CAP et des CCP qui doivent être proches des préoccupations des agents et qui doivent permettre de garantir l'équité de traitement entre agents et la transparence dans la gestion.

A&I-UNSA Créteil s'oppose à ce projet qui en l'état :

- Supprime toutes les compétences des CAP sur les actes de mobilité et de mutation
- Réduit le suivi des promotions !

De fait, il ne restera plus aux CAP que l'étude des demandes de recours des agents et à se prononcer sur les sanctions disciplinaires.

L'idée de supprimer le paritarisme est même évoquée !

A&I-UNSA a rappelé toute l'importance qu'elle attache à ces instances de dialogue social.

Elle a rappelé, également, que ces instances sont consultatives et permettent de vérifier que le droit de chacun est respecté avec équité.

Pour A&I-UNSA, cette première présentation ne doit pas rester en l'état. **L'UNSA s'interroge sur la volonté du gouvernement de réduire le syndicalisme dans la fonction publique.**

L'employeur a le pouvoir de décision. Il est, aujourd'hui, éclairé et régulé par l'avis donné lors des instances consultatives.

Supprimer les missions des CAP/CCP revient à laisser seul chaque agent face à son employeur. Ce n'est pas la conception de l'UNSA qui prône une véritable modernisation du dialogue social pour un meilleur fonctionnement des collectifs de travail.

Avancement 2018 dans le corps des ADJENES

Afin de préparer cette CAPA, le rectorat a reçu du Ministère, la répartition académique du nombre de promotions aux grades d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe (C2) et d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe (C3).

A quelques jours près l'avancement pour ce corps déjà peu favorisé ne pouvait se faire.

Nous constatons avec regret (le mot est faible) que le nombre de promotions en adjoint principal 1^{ère} classe est très insuffisant au regard du gonflement du grade d'AAP2 suite à la réforme PPCR et à l'intégration dans ce grade des anciens adjoints administratifs 1^{ère} classe.

Plus des 2/3 des collègues adjoints administratifs sont dorénavant principaux 2^{ème} classe.

Parallèlement, le nombre des recrutements dans ce grade, C2, est supérieur aux promotions vers le dernier grade C3.

A&I-UNSA déplore cette situation d'engorgement du corps et condamne des promotions au compte-goutte ! Décidément pour les ADJENES et pour tous les corps, 2018 n'est pas l'année du pouvoir d'achat des fonctionnaires !

Nous demandons, compte tenu du fait qu'il n'y a qu'une CAPA principale par an, de faire remonter cette déclaration liminaire auprès de notre ministère.

A&I - UNSA remercie les collègues de la DAP pour leur travail et la tenue du groupe de travail du 1er juin et les services du rectorat pour leur disponibilité à nous renseigner, nous recevoir et suivre des collègues en grandes difficultés afin de suivre les affectations qui interviennent après la tenue de la CAPA et jusqu'à la rentrée scolaire.

Les commissaires paritaires académiques A & I - UNSA des ADJENES

Déclaration liminaire pour la **CAPA SAENES DU 31 MAI 2018**

Madame la Présidente, mesdames, messieurs, chers collègues,

N°24 de **JUILLET 2018**

Indépendamment de l'ordre du jour de cette CAPA, les représentants A&I-UNSA souhaitent aborder plusieurs points.

Sur le plan national, Le 22 mai, tous les syndicats appelaient à une nouvelle journée de grève et de manifestation afin « d'envoyer un message clair au gouvernement ». Nous voulons que la fonction publique de demain reconnaisse, protège et accompagne davantage ses agents. Les sujets de mécontentements ne manquent pas :

- La suppression à venir des CIO planifiée avec la future loi sur l'apprentissage et la formation professionnelle.
- La mise entre parenthèses du protocole PPCR.
- La réduction des possibilités de promotions par liste d'aptitude.
- Le devenir des postes d'adjoints gestionnaires encore en B. Des trois corps, celui du B est incontestablement celui qui est le plus pénalisé.

Certes, le gouvernement a annoncé la modernisation de la fonction publique mais elle ne doit s'effectuer en aucun cas au détriment des personnels et de leurs conditions de travail.

Sur le plan académique, l'ouverture de cinq nouveaux établissements pour la rentrée scolaire 2018/2019 s'effectue à moyens constants. Nous rappelons ici que certains de nos collègues sont déjà en grandes difficultés professionnelles, certains sans secrétariat. Réduire le capital humain, c'est amplifier les dysfonctionnements.

Concernant plus particulièrement cette CAPA, son importance n'est plus à démontrer. Pour de nombreux collègues, c'est le besoin de se rapprocher de leur domicile ou conjoint, le moyen de partir face à un conflit, le moyen de faire évoluer leur carrière par un nouvel élan professionnel.

Nous souhaitons que cette CAPA 2018 se déroule dans le même esprit que la précédente, à savoir une écoute attentive et une étude des problèmes de plus en plus nombreux avec l'apport d'une réponse si possible favorable, même après la CAPA.

A&I-UNSA est très attachée aux CAP, à cette CAPA et au travail réalisé dans cette instance.

Nous œuvrons dans l'intérêt de tous et pour tous, même si regrettons que des postes nous échappent via la BIEP. Il est indispensable que cette commission garde son importance par sa proximité avec nos collègues.

L'environnement professionnel en constante évolution, à l'ère de la dématérialisation déjà effectuée, en cours comme pour les bourses (collège puis lycée) ou à venir avec Opéra et opale, demandent un degré de technicité plus important pour nos collègues et cela en sus des missions de plus en plus diversifiées et lourdes qui reposent sur des personnels de catégorie B. Notre inquiétude ne cesse de grandir chaque jour face à des situations toujours plus difficiles, plus fréquentes, tant en EPLE, dans les services déconcentrés ou l'enseignement supérieur. Ce corps dit « intermédiaire » est pourtant bien un corps charnière entre celui des adjoints et celui des attachés qui assure des missions de plus en plus complexes.

A&I-UNSA reste particulièrement préoccupé face à la situation des SAENES de l'académie de Créteil. Suite au dernier mouvement inter-académique des B qui a pourtant montré un résultat plus positif que les précédentes campagnes (4 entrées), grâce au travail efficace de la DAP et du service des ressources humaines mais le solde reste très négatif. Malgré la publication de postes précis, malgré les efforts en formation, l'académie n'attire absolument pas. Une réflexion commune sur ce sujet, doit se développer avec les organisations syndicales en s'appuyant sur un régime indemnitaire

N°24 de **JUILLET 2018**

au moins égal, voire supérieur aux académies voisines mais aussi en traitant sérieusement le problème du logement. Face à ce problème, A&I-UNSA sollicite la mise en place d'un groupe de réflexion relatif à ce sujet qui d'année en année s'amplifie.

Concernant le mouvement académique 2018, l'égalité de points entre une mesure de carte scolaire et le fait de muter après 5 ans en zone urbaine pose souci.

La priorité doit rester aux collègues qui subissent la mutation sans oublier les priorités médicales ou les rapprochements de domicile, essentiellement en Seine et Marne non satisfaits. Il nous faut aussi prendre en compte les demandes croissantes de postes logés pour des collègues qui éprouvent de graves difficultés en ce domaine ou qui sont dans des situations financières dramatiques.

A&I-UNSA salue la levée des avis défavorables pour les deux ans sur poste ou un an avec rapprochement de domicile qui a permis de régler quelques situations difficiles.

A&I-UNSA souhaite la continuité en la matière. C'est un signe réellement positif pour les collègues entrant dans l'académie qui ne seront pas forcément bloqués trois ans sur poste.

Le mouvement se poursuit jusqu'en septembre, suite à cette CAPA, mais aussi aux nominations de concours et lauréats de liste d'aptitude.

Nous réitérons notre demande d'information régulière sur les modifications apportées. Nous demandons qu'un bilan soit produit dès la rentrée scolaire.

Il est de notre devoir de commissaires paritaires de suivre et d'accompagner nos collègues jusqu'au terme de leurs démarches. Nous renouvelons avec insistance ! (demande faite depuis plusieurs années) notre souhait de disposer du projet de mouvement classé par supports établissement afin de faciliter notre travail et éviter les erreurs.

A&I-Unsa renouvelle sa demande d'un mouvement bi annuel, comme dans certains autres ministères, afin de répondre à la nécessaire adéquation entre vie professionnelle et vie personnelle. Notre attachement aux CAP passe par l'évolution et l'adaptation. Il est évident que cela ne peut se réaliser en dégradant les conditions d'exercice de nos collègues des services dont nous saluons le travail.

Concernant la campagne d'avancement : de la stabilité des tableaux d'avancement ou de la baisse des promotions par liste d'aptitude : c'est inacceptable ! Les ratios pro/pro, trop infimes, désespèrent tous les ans un peu plus nos collègues, souvent tous très méritants.

Pour conclure, et comme nous le signalons depuis le début de notre mandat, nous apprécions à sa juste valeur les échanges et travail fourni par la DAP pour aider au mieux nos collègues.

Nous renouvelons nos remerciements aux services du rectorat pour leur disponibilité à nous renseigner, nous recevoir et suivre des collègues en grande difficulté, toujours disponible face à nos sollicitations, toujours dans l'écoute des collègues, dans un contexte peu favorable. Il est dit que le cordonnier est souvent le plus mal chaussé. L'exemple de la DAP est tristement significatif.

A&I-UNSA reste à l'écoute de tous, pour un service public de qualité.

LES COMMISSAIRES PARITAIRES A&I - UNSA des SAENES

Déclaration liminaire à la CAPA - AAE DU 25 mai 2018

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les membres de la commission,
Chers collègues,

Malgré un contexte national incertain pour l'avenir de la fonction publique d'Etat, nous souhaitons évoquer uniquement dans cette déclaration les difficultés propres à notre académie.

Nous constatons que pour la rentrée prochaine, l'ouverture de 5 nouveaux EPLE se fait à moyen administratif constant alors que dans certains collèges, des adjoints gestionnaires travaillent sans le support d'un secrétariat.

Concernant la requalification des postes de B en A, force est de constater que cette année va encore générer beaucoup de déception de la part des collègues de catégorie B. Alors que le C.T.A du 16 mars dernier acte 64 postes d'adjoints gestionnaires en EPLE à requalifier de B en A, le contingent académique 2018 pour l'accès au corps des AAE prévoit seulement 9 postes, à répartir entre les services académiques, l'enseignement supérieur et les EPLE, et contre 12 postes l'an dernier.

S'agissant du mouvement inter académique et ses "conséquences" sur le mouvement intra, on constate encore que pour 10 possibilités d'accueil offertes, une seule entrée est constatée. Pour les postes précis, 3 sont pourvus sur 7 - Sur les postes profilés, 6 sont pourvus sur 20. Le constat est que l'académie de Créteil s'avère toujours aussi peu attractive, A&I déplore un régime indemnitaire RIFSEEP moins avantageux que dans les académies voisines (Versailles ou Amiens pour n'en citer que deux). Cette faible attractivité se traduit par l'extrême difficulté à pourvoir les postes proposés à la BIEP.

Pour le mouvement intra, on constate que sur 29 demandes de mobilité, 17 obtiennent satisfaction. Pour rappel, en 2017, 15 agents avaient obtenu leur mutation sur 36 demandes. 60 postes sont toujours à pourvoir : 11 pour les services académiques ; 35 pour les gestions matérielles (dont 19 dans le 93) ; 12 postes de non gestionnaires pour des fonctions de fondé de pouvoirs dont 9 non logés (ce qui constitue un obstacle à leur recrutement) ; 2 de fonction de comptable.

Pour les postes profilés, la procédure ne semble pas toujours très lisible pour les collègues qui souhaitent postuler. Comment sont organisés les entretiens ? Avec qui ? Les délais ? Le classement ? Par ailleurs, au mouvement inter académique 2 postes de gestion matérielle non situé en REP apparaissaient comme des postes profilés. Pourquoi plutôt qu'en poste précis et pour quel motif ?

Enfin et alors que la date de fin de saisie des demandes sur AMIA était le 28 mars, que la CAPN consacrée au mouvement inter académique se tenait le 22 mars, du nécessaire temps d'actualisation d'AMIA qui a suivi, les délais furent rendus très courts pour les collègues souhaitant s'inscrire dans une mobilité dans l'académie.

Bien évidemment, nous remercions les collègues de la DAP de la mise à disposition des documents de travail dès le lundi 14 mai, du travail préalable de préparation, de la tenue d'un groupe de travail le 17 mai.

Enfin, nous réaffirmons notre volonté d'être informés des affectations qui interviennent après la tenue de la CAPA et jusqu'au début de la nouvelle année scolaire. A l'issue de l'été 2017, aucune information ne nous avait été donnée à ce sujet.

Les commissaires paritaires A&I - UNSA des A.A.E.

N°24 de JUILLET 2018

Vos commissaires paritaires académiques sont à votre disposition et peuvent vous aider dans votre démarche de mutation. N'hésitez pas à les consulter et à échanger avec eux.



- ADJAENES : Franck CHARRONDIERE : franck.charrondiere@ac-creteil.fr
- SAENES : Eric DHAISNE : eric.dhaisne1@ac-creteil.fr
- AAE : Sylvie JURAVER : sylvie.juraver@ac-creteil.fr

Nos interventions en CAPA, mais aussi dans toutes les instances, notre crédibilité en tant qu'organisation syndicale raisonnée, nous permet d'être des interlocuteurs sérieux et écoutés face à l'administration.

Faire copie au secrétaire académique :
Serge Lagauzère : serge.lagauzere@ac-creteil.fr

Compte rendu de la Réunion à l'initiative du CD93 : BUDGET 2019

Le 23 mai 2018 à 9.00

Présents :

Représentants du CD 93 : Mme Falaize,
Mme Gacon, M.Perreau,
Représentants pour le syndicat A&I -
UNSA : Mmes Emilie Govehovitch, Francise
Mbona et Patricia Mangin.

Ordre du jour :

Situation RH
Budget et DGF 2019
Questions diverses

En attendant l'arrivée de M. Perreau, (chargé des affaires financières) nous avons fait un point rapide sur les remplacements des ATTEE absents.

Un effort a été fait par le cd93 pour que les équipes d'E.M.R. (équipes mobiles de remplacements) soient plus importantes mais le besoin est toujours supérieur à la capacité de remplacement.

Le service de remplacement est aussi en carence de chef de service et les agents de bureau font ce qu'ils peuvent.

Le nombre de CDD a été multiplié par deux.

A&I - UNSA demande un groupe de travail sur l'alcoolisme au travail : le cd93 est d'accord et reviendra vers nous avec une proposition concrète.

Nouveauté dans la restauration :

Seul le quotient défini par la caf sera utilisé pour établir le montant de l'adep destiné aux familles.

Pour voir la suite : <http://www.aeti-creteil.fr/Reunion-a-l-initiative-du-CD93>

L'équipe départementale du 93 pour A&I - UNSA



Nous vous représentons dans toutes les catégories et tous les corps de l'AENES, y compris les contractuels, que ceux-ci exercent en services, en université, en CROUS ou en EPLE... :

<http://www.aeti-creteil.fr/pourquoi-adherer-45>

<http://www.aeti-UNSA.org/Comment-adherer-au-syndicat.html>

« LE SYNDICALISME, C'EST S'OPPOSER MAIS AUSSI PROPOSER ! »

Adhérer nombreux à AELI – UNSA, c'est être plus fort ensemble !



Vous pouvez vous rapprocher des secrétaires départementaux, ils sont là parce qu'il est bien d'avoir de la proximité en cas de soucis et nous nous déplacerons si nécessaire et à votre demande :



- Jeanne Dwarkasing pour la Seine et Marne (77), jeanne.laguerre@ac-creteil.fr
- Nous vous attendons pour la Seine-Saint-Denis (93), aeti-creteil@aeti-unsa.org Emilie Govehovitch part dans l'académie de Bordeaux (bonne chance à elle et toute sa famille)
- Patrice Gracchus pour le Val de Marne (94), patrice.gracchus@ac-creteil.fr

Des permanences dans les DSDEN et des réunions régulières (bureaux départementaux) sont organisés selon le calendrier précisé sur notre site : <http://www.aeti-creteil.fr/> vous êtes, bien évidemment, invités à y assister (droit syndical).



Pour tout conseil et renseignement auprès du siège national à Pantin :

Dominique Chassagne ou Serge Lagauzère
Au 01 57 14 07 80.

Ou : prenom.nom@aeti-UNSA.org

Rendez-vous sur notre site internet à l'adresse suivante :

<http://www.aeti-creteil.fr>

Vous y trouverez tous les numéros du cristolien, des brèves sur l'actualité du moment et des articles.

*Nous serons toujours disponibles pour répondre à vos demandes,
vous soutenir dans vos démarches et vous accompagner afin que vos droits soient respectés ET reconnus.*